

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 07 octobre 2020 à l'Espace Vauban

Membres présents :

KLÖPPER Bénédicte, STURM Claude, ILLIG Luc, DITTMEN Valérie, SCHOTT Nathalie, GRESS Joseph, HELDT Philippe, VOLCKMANN Gérard, LUX Huguette, BOUCHET Philippe, ARTH Anastasie, GEORG Béatrice, SCHALLWIG Sandrine, HOLTZ Nathalie, DOMENGE Evelyne, EHRHART Frédéric, MEYER Christine, LOGEL Olivier, DEUBEL Caroline et HICKEL Joseph.

Membres absents excusés :

GENTNER Mathieu (procuration à SCHOTT Nathalie).
LEFEVRE Stéphane (procuration à GEORG Béatrice).
SCHLACHTER Nadine (procuration à MEYER Christine).

Membre absent non excusé :

Néant.

La condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020290 du 23 mars 2020 étant remplie, le conseil municipal peut donc délibérer valablement.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme le Maire.

Le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Approbation du devis de l'entreprise 5He Sarl.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

N° 80/2020 : Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, décide à l'unanimité de désigner Madame DEUBEL Caroline en tant que secrétaire de la présente séance.

N° 81/2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2020 :

Après lecture donnée par le Maire, M. STURM Claude et Mme DITTMEN Valérie précisent que suite à une erreur matérielle il conviendrait de remplacer et de rajouter les termes des délibérations suivantes :

N° 60/2020 : (L'index * renvoie à l'indication suivante : remise clés le vendredi matin à 9h et retour le lundi à 13h)

N° 62/2020 : remplacer ORBERRODEDERN par OBERROEDERN

N° 63/2020 : remplacer n°86/2014 en date du 20/01/. par 86/2014 en date du 20/01/2015.

Le Conseil Municipal approuve unanimement les rectifications ci-dessus, adopte le procès de la séance du 02 septembre 2020 et procède à la signature.

N° 82/2020 Décisions budgétaires modificatives :

➤ Décision modificative 02/2020

Le maire explique que la Trésorerie de Drusenheim demande de corriger l'imputation de la DETR du compte 1331 "DETR-fonds affectés à l'équipement transférables" vers le compte 1341 "DETR-fonds affectés à l'équipement non transférables". Ce compte permet d'éviter d'amortir cette subvention.

Ce virement de crédit sera matérialisé budgétairement sous forme d'une décision modificative n° 02/2020 dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

articles	intitulé	Prévu du BP 2020	Modifications apportées	nouveau total prévu
D 1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	150 000,00	150 000,00	300 000,00
R 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	609 712,20	150 000,00	759 712,20

Le Conseil Municipal après discussion, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 02/2020

➤ Décision modificative 03/2020

Le Maire explique la nécessité d'augmenter la ligne de prêt réservé pour la construction du périscolaire d'un montant de 100 000 euros supplémentaire pour pouvoir rembourser le prêt relais contracté pour cette opération.

Ce virement de crédit sera matérialisé budgétairement sous forme d'une décision modificative n° 03/2020 dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

articles	intitulé	Prévu du BP 2020	Modifications apportées	nouveau total prévu
1641 D	Emprunts en euros	97 980,-	+ 100 000,-	197 980,-
1641 R	Emprunts en euros	500 000,-	+ 100 000,-	600 000,-

Le Conseil Municipal après discussion approuve à l'unanimité la décision modificative n° 03/2020

➤ Décision modificative 04/2020

Le Maire explique la nécessité d'augmenter les dépenses pour les illuminations de Noël afin de renouveler plus de motifs qu'initialement prévus.

Ce virement de crédit sera matérialisé budgétairement sous forme d'une décision modificative n° 04/2020 dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

articles	intitulé	Prévu du BP 2020	Modifications apportées	nouveau total prévu
21318 Opération n° 247	Autres bâtiments publics	40 000,-	-6 000,-	34 000,-
2158 Opération n°105	Autres installations matériel et outillage technique	13 000,-	+6 000,-	19 000,-

Le Conseil Municipal après discussion approuve à l'unanimité la décision modificative n° 04/2020

N° 83/2020 Mise en place de panonceaux pour commerçants ou artisans :

Mme DITTGEN Valérie, adjointe au maire, explique aux membres du conseil municipal que certains artisans ou commerçants sont intéressés pour figurer sur les panonceaux communaux de signalisation.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, décide à l'unanimité de permettre aux artisans et commerçants qui le demandent, la mise en place de panonceaux directionnel. Le montant de ces signalétiques sera refacturé au bénéficiaire à prix coûtant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à percevoir cette recette au nom de la commune.

N° 84/2020 Présentation du rapport retraçant les activités de la Communauté de Communes du Pays Rhénan en 2019 :

L'article L511-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérante de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 transmis par la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes du Pays Rhénan,

Entendu le présent exposé,

Adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2019 dans son ensemble.

N° 85/2020 Participation au groupement de commandes de la Communauté de Communes à l'élaboration du plan de sauvegarde (DICRIM/PCS) :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

le courrier en date du 14 septembre 2020 de Monsieur Denis HOMMEL, Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan, aux communes membres, les informant du projet de groupement de commandes, en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes, à savoir :

- le DICRIM/PCS : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et Plan Communal de Sauvegarde.

- et la création du PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde.

VU le cadre législatif et réglementaire, rappelé en annexe de ce courrier d'information ; en l'occurrence la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et notamment son article 13, ainsi que son décret d'application du 13 septembre 2005, permettant le déploiement des plans communaux de sauvegarde.

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de chaque commune, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de mettre en place au sein de sa commune un Plan Communal de Sauvegarde incluant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, pour répondre à toutes les situations de crise se présentant sur le territoire communal.

ENTENDUES les explications de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de la participation de la Commune de ROUNTZENHEIM-AUENHEIM au groupement de commandes en vue de la réalisation des documents officiels de gestion des risques majeurs à l'échelon de la Communauté de communes, le DICRIM/PCS et la création du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

CONFIE le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la Communauté de communes du Pays Rhénan.

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

N° 86/2020 : Approbation devis achat réassort de vaisselle à l'Espace Vauban :

Sur proposition de Madame DITGEN Valérie, adjointe au maire, le conseil municipal décide d'un commun accord d'approuver les devis de réassort de vaisselle établis par l'entreprise Alsace Alimentaire Equipement de Schweighouse sur Moder,

comprenant : gobelets, verres à eau, tasses, saladier, verseuses etc. ;

Pour un montant global de 2 327.84 € HT.

Le financement de ces dépenses a été prévu au budget 2020.

N° 87/2020 Approbation de devis maintenance des aires de jeux et espaces sportifs :

M. STURM Claude, adjoint au maire et maire délégué, explique que des contrôles réguliers doivent être réalisés par un organisme extérieur sur les équipements des aires de jeux, d'une périodicité annuelle, et sur les équipements sportifs une fois tous les deux ans.

M. STURM Claude soumet le devis établi par l'entreprise EPSL de Lingolsheim qui propose un prix ferme reconductible sur trois années.

Sur proposition de M. STURM Claude, le conseil municipal décide d'un commun accord d'approuver le devis établi par EPSL de Lingolsheim pour le contrôle des aires de jeux et les équipements sportifs de la commune pour un montant de 1 338,- € H, incluant en sus le montant de l'éventuelle option pour 96 euros HT

Le financement de cette dépense a été prévu au budget 2020.

N° 88/2020 Fixation d'un prix pour les pavés disponibles.

Monsieur Luc ILLIG, adjoint au maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose encore d'anciens pavés qu'elle a récupérés après des travaux de voirie. Ces pavés ne servent plus actuellement et sont stockés devant l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération,

Décide à l'unanimité de vendre ces pavés pour le montant de 150 € TTC à M. FRINZINGER Christian, résidant à Rountzenheim-Auenheim.

Autorise le Maire à percevoir cette recette au nom de la commune.

N° 89/2020 Approbation du devis 5He (silhouettes PIETO)

Le maire propose, dans le cadre des travaux de sécurisation, d'installer des silhouettes aux allures d'enfants pour inciter les usagers à ralentir aux endroits dangereux et à proximité des écoles.

Le conseil municipal décide d'un commun accord d'approuver :

Le devis établi par l'entreprise 5He Sarl de Corbenay d'un montant de 9 682,- € HT pour la fourniture de 10 silhouettes « PIETO ».

Le financement de cette dépense a été prévu au budget 2020.

La séance est close à 22 heures

◆◆◆◆◆

Le procès-verbal du conseil municipal reproduit ci-dessus comporte les délibérations n°80/2020 à n° 89/2020.